

ALGERIE
RAPPORT NATIONAL
LA PECHE THONIERE

par
G. Kadari (1990)

RESUME

La Pêche aux thonidés est très peu pratiquée en Algérie. Aussi, vu la disparité des résultats obtenus sur le terrain et les données très peu fiables enregistrées on ne peut se faire une idée exacte sur la pêche thonière. L'absence d'une exploitation rationnelle de cette ressource s'explique par des difficultés d'ordre matériel sur le terrain. On peut dire que l'Algérie reste le seul pays méditerranéen à ne pas prélever la quote part qui lui revient de cette ressource pour qui ses eaux restent un passage obligé pour les thonidés en général. Cependant depuis 1989 on assiste à de sérieux efforts qui sont entrepris en vue de mieux connaître la dynamique de cette ressource par l'acquisition d'équipements, la mise en place d'une campagne de pêche expérimentale mixte et un programme d'échantillonnage et de collecte de données.

1. INTRODUCTION

Bien qu'une ressource atlanto-méditerranéenne non négligeable ait été identifiée, et que des passages obligés de thonidés se font en Algérie, la pêche de ces espèces n'a pas connu de développement important.

Les données reproduites dans ce document sont très partielles du fait de l'absence encore de la mise en place d'un programme d'échantillonnage de ces espèces. Depuis 1989, seule une espèce l'espadon (*Xylia gladius*) est échantillonnée au niveau de deux ports les plus importants (Bénisaf à l'ouest du pays et Bou Haroun au centre).

La production réalisée est très faible, ceci étant dû essentiellement à l'absence de moyens de pêche importants tels que les thoniers-senneurs.

Aucune donnée biologique ne sera mentionnée dans ce document du fait même que les prises sont faibles et très dispersées dans le temps et dans l'espace.

2. LA FLOTILLE ET MOYENS DE PECHE

Senneurs: Ce sont surtout des senneurs de 13 à 20 mètres destinés à la pêche aux petits pélagiques (sardine et anchois). Actuellement environ quatre thoniers senneurs d'une longueur de 22 à 25 mètres sont en cours de réalisation et seront globalement en activité fin 1991 début 1992. Les pêches en petits thonidés (bonites) représentent 30 pour cent de la pêche thonière.

Petits métiers: Au nombre de 700 unités ils sont en majorité armés pour la pêche des espèces démersales avec des filets trémails et filets maillants. Seules quelques unités

(100) sont armées aux palangres et bonitières et pechent environ 60 pour cent de la production de thonidés toutes espèces confondues.

La taille de ces unités de pêche varie de 6 à 10 mètres.

La madrague: Une seule madrague est connue en Algérie celle de Kristel (W. d'Oran) à l'ouest du pays. Abandonnée depuis très longtemps, elle fut utilisée en 1976 seulement puis reprise à partir de 1988. Ces apports sont de l'ordre de 50 à 60 tonnes par an et touchent essentiellement les bonites, melva, bacorete et thon rouge.

3. LA PRODUCTION ET ESPECES

Globalement et tous types de pêche confondus, la production représente environ 500 tonnes en moyenne et par an.

La pêche de thonidés par les petits métiers représente 60 pour cent, 9 pour cent pour la madrague, et 20 pour cent pour les senneurs.

Les espèces sont représentées essentiellement par:

- Bonite à dos rayé (*Sarda sarda*)
- Bacorete (*Enthynnus alteratus*)
- Melva (*Auxis thazard*)
- Thon rouge (*Thunnus thynnus*)

L'espadon (*Xylia gladius*) est pêché essentiellement aux palangres tandis que celles énoncées au dessus sont prises soit à la madrague soit aux filets bonitières et à quelques rares exceptions par les sardiniers.

Il est à noter que de très faibles prises accidentelles sont faites par les chalutiers (1 pour cent).

4. LES FILETS MAILLANTS DERIVANTS

Ils ne sont pratiquement pas utilisés en Algérie. Toutefois, un seul filet dérivant d'une longueur de 3 km de long et 3 mètres de profondeur est utilisé à titre expérimental dans la région d'Oran à l'ouest du pays. Les résultats obtenus sont encore très partiels et on note cependant une prise moyenne de 10 à 12 d'espadons par sortie. Aucune prise d'autres espèces n'a été enregistrée. De même que jusqu'à présent aucune incidence négative sur les cétacés n'a été constatée.

L'aspect expérimental de ce filet réside uniquement dans le but de suivre ces incidences sur les autres pêcheries et sur l'équilibre des espèces menacées et à protéger telles que les cétacés. Ceci va permettre de dégager également les éléments nécessaires au cadre juridique de son utilisation ou de sa limitation dans le temps et dans l'espace.

5. ECHANTILLONNAGE/COLLECTE DES DONNEES

Mise à part quelques travaux sur l'espadon (*Xyphias gladius*) il n'y a pas pour le moment de programme d'échantillonnage sur les thonidés en général. Cependant dans le cadre d'une campagne de pêche expérimentale aux thonidés, à l'aide de thonier senneurs et organisée conjointement entre l'entreprise nationale des pêches et Cofrepeche (société française) le centre de recherche pêche mettra en place un programme d'échantillonnage à partir de 1991.

La collecte des données sur le terrain est faite conjointement par le service des pêches désigné à cet effet et les stations expérimentales du centre de recherche (CERP) en Algérie.

Il est à noter que les statistiques contenues dans ce document ne concernent que les années 1986, 1987 et 1988 pour lesquelles un effort de collecte a été effectué sur le terrain. Cependant pour les années antérieures à 1986 et contenues dans d'autres documents (ICCAT) ont été établis sur la base d'estimations faites à partir d'anciens documents et d'information sur le terrain (chiffre à prendre avec beaucoup de réserve).

6. CONCLUSION

La pêche aux thonidés en Algérie représente une ressource non négligeable qu'il faut développer et organiser. Certaines mesures doivent être prises en ce sens à savoir:

- le développement d'une flottille de thoniers senneurs en nombre limité vers les ports où la ressource et l'infrastructure sont disponibles,
- la mise en place d'un réseau statistique sur la collecte des données en ce qui concerne les principales espèces de thonidés,
- la mise en place d'un programme d'échantillonnage sur le thon rouge et l'espadon,
- la mise en place d'une campagne de pêche expérimentale avec démonstration et formation du personnel algérien,
- la mise à la disposition des petits pêcheurs des moyens matériels et équipements en quantités suffisantes (palangres, filets bonitières, etc.),
- l'exploitation continue et suivie plus rationnelle des apports réalisés par la madrague,
- l'établissement des relations d'échanges et de coopération scientifique et technique avec d'autres pays de la Méditerranée et développer un cadre de concertation régionale,
- la mise en place de textes réglementant l'usage de tous les engins de pêche aux thonidés ou de leur interdiction sur la base de résultats expérimentaux et permettre un état d'équilibre du stock.